

Rencontre de deux aventuriers : Saint-John Perse et le baron de Saint-Castin

René Rouyère

Lors du colloque de 1980, *Saint-John Perse et les Etats-Unis*, Jean-Louis Arrouye, dans une communication intitulée « *Amers d'Amérique* », fait état, dans le dossier *Maine*, de notes du poète écrite[s] sur une feuille de son calepin et concernant le baron Vincent de Saint Castine [sic].

Ce seigneur d'Oloron amené au Canada en 1667 par le désir de répandre la foi chrétienne, au cours d'une visite à la tribu des Tarrahines du groupe des Aberraquins, s'éprend de la fille du sachem ; il l'épouse et demeure avec les indiens. Il finira par devenir chef de la tribu, mais à la fin de sa vie, laissant le pouvoir à son fils, il revient vivre dans son château d'Oloron avec sa femme qu'il épouse alors très chrétiennement (il l'avait acquise contre un pistolet et un couteau).

Ces notes témoignent du souvenir que Saint-John Perse gardait de ce Béarn, où il passa son adolescence de 1899 à 1912, dont il détestait la *douceur mortelle*, et où il ne revint jamais, même sur la tombe de son père Amédée Leger et de sa grand-mère paternelle Augusta de Caille son *vrai sang*, (OC, p. 735)¹. A cette époque, dans ses promenades avec Francis Jammes, vers le Pays basque intérieur dont Oloron était la porte, ou dans les Vallées d'Ossau, d'Aspe et de Luz Saint-Sauveur, il ne paraît pas s'être tourné vers ce pays des Saint-Castin, à quelques kilomètres de Pau.

On retiendra cependant un autre souvenir du Béarn, avec cette note prise dans le *New York Times* sur la mort d'Orville Wright. Il assure avoir, jeune étudiant, *fait personnellement la connaissance de son frère Wilbur, sur la lande du Pont-Long, près de Pau, en 1909*, (OC, Biographie, p. XIV). Autres aventuriers bien faits pour lui plaire.

Mais il faut citer, également, dans sa biographie (OC, Biographie, p. X), la mémoire de ce bisaïeul, Paul-Etienne Dormoy, qui *avait mené, très jeune encore, une extraordinaire vie d'aventures de mer [...], en lutte toujours contre l'Anglais [...], et s'instituant pendant deux ans, protecteur d'une tribu qui l'avait d'abord fait prisonnier*. Son image, pensons-nous, ne resta pas étrangère à l'intérêt qu'il portait au Béarnais.

Enfin, se retrouve là, une habitude que Saint-John Perse avait depuis toujours : celle de souligner dans ses lectures, ou de noter sur un carnet noir en moleskine, les événements hors du commun, avec l'intention de les utiliser, tels des collages, dans ses propres écrits.

Dans *Cohorte* (1960), *cadets de famille et gentilshommes de fortune* pourrait être une allusion au jeune Saint-Castin, permettant au poète de traiter *d'absolu sans déserrer l'empire du réel* (OC, p. 451).

La véritable figure de ce baron béarnais (et non basque comme l'écrit Rameau de Saint-Père)², Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin (et non Castine) seigneur de Béarn, est celle

¹ Saint-John Perse, dans les notes de sa biographie, insiste sur sa lignée maternelle des Castellane de « Caille », rameau de la maison Castellane de Castille, dont il donne les armoiries (OC, p. 1088).

² Rameau de Saint-Père (Edme), historien du XIX^e siècle, *Une colonie féodale en Amérique (L'Acadie 1604-1710)*, Paris, Didier, 1877.

d'un aventurier assez haut en couleur pour que nous revenions sur son histoire et ses origines avec l'appui de documents plus solides. Laisant de côté l'histoire romancée du *Baron sauvage*³, ou l'épopée que lui a consacrée le poète américain Longefellow, au XIX^e siècle, nous avons trouvé moins de lyrisme, mais plus de rigueur historique dans le livre de Robert le Blant : *Une figure légendaire de l'histoire acadienne : le baron de Saint-Castin*⁴.

Nous citerons enfin dans la *Revue des deux Mondes*, pour le Canada, l'article condensé : « Un baron béarnais, chef Peau-rouge » de Georges Cerbelaud-Salagnac⁵.

La Maison de Saint-Castin.

Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin (1652-1707) serait né pour certains auteurs, en particulier Robert le Blant, sur ce domaine situé à six kilomètres de Morlaas et à douze kilomètres de Pau. Des réserves cependant sont à faire car le seigneur ne possédait pas de demeure personnelle sur sa baronnie et on parle d'une maison natale à Escout comme étant celle de son frère aîné, ou à Pau, d'une maison Saint-Castin. Son registre de baptême paraît définitivement perdu.

Il était le cadet d'une famille unissant les sangs nobles des d'Abbadie de Maslacq et des Béarn-Bonasse. Son père Jean-Jacques d'Abbadie, né à Escout en 1620, premier baron de Saint-Castin en 1654, était l'aîné des quatre enfants de Bertrand d'Abbadie, abbé laïque de Maslacq et de Marie de Bidou, d'Orin.

Ce Jean-Jacques d'Abbadie avait épousé à son tour Isabeau de Béarn-Bonasse.

De cette union naquirent trois enfants :

- Jean-Jacques II d'Abbadie baron de Saint-Castin né à Escout en 1650 et mort en 1674.
- Marie d'Abbadie née en 1651 à Escout, épouse du tenace avocat d'Oloron Jean de Labaig, qui créera des difficultés à son beau-frère.
- Jean-Vincent, né en 1652, futur baron de Saint-Castin : les autres seigneuries de Herrère, Escout et Escou, ayant été vendues, en 1669, par son frère aîné avant sa mort.

Les armes des d'Abbadie de Saint-Castin décrites par A. de Dufau de Maluquer, étaient : *d'or au pin de sinople, soutenu par d'argent et accompagné de deux autres croissants, aussy d'argent surmontés d'un oyseau de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*⁶.

Le domaine Saint-Castin.

Le domaine de Saint-Castin (*Sanctus Castinus*) d'après le dénombrement de Jean-Jacques II d'Abbadie se confrontait, nous apprend A. de Dufau de Maluquer⁷, à l'orient avec la seigneurie de Maucor, au midi avec celle de Buros, à l'ouest avec le village de Serres, au nord avec celui de Bernadets.

La baronnie de Saint-Castin, vassale de la Vicomté de Béarn, relevait du Parlement de Navarre à Pau pour les jugements et litiges. D'après le dénombrement du 16 novembre 1675 les terres personnelles du seigneur se résument à trois parties séparées :

³ Jacques Jaubert, *Le Baron sauvage*, S. Messinger, 1987

⁴ Editions P. Pardeu, Dax.

⁵ Mai 1970, p. 320-326.

⁶ La maison d'Abbadie, *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 1895, Vol. I, p. 100.

⁷ *Ibid.*, p. 100.

Au centre du lieu-dit Saint-Castin, la place et les fossés de l'ancien château, connus aujourd'hui sous le nom de Casterasse. A l'est, à la limite de la commune de Maucor, un bois dit Tauzia près d'un ruisseau dit Crabère, et maintenant en cours de lotissement. A l'ouest une *vigne rurale* [sic] entourée de tous côtés par la terre du Them, actuellement Ten.

Au sommet du coteau se trouve l'église abbatiale reconstruite à deux reprises depuis 1833, et une maison abbatiale laïque remplacée par une maison neuve portant un linteau de pierre daté de 1720, retrouvé sur place.

Enfin, il y aurait eu à Pau une maison Saint-Castin, d'après le livre terrier de 1568-1599⁸ et une note de l'*Armorial de Béarn*. Le village de Saint-Castin reçoit tous les ans de nombreux canadiens et l'un d'eux se présenta au Conservateur du Château de Pau comme descendant du baron béarnais, sous le nom de Francis Whiting Hastch, de Castine. On retrouve par ailleurs au Québec, près du lac Beauport, un hôtel dit *Manoir de Saint-Castin*.

Les tambours de l'exil
(Anabase)

Cadet d'une famille de seigneurs et sans titre ni terres, le jeune Jean-Vincent - nous ne savons rien de son enfance — s'embarque à la Rochelle, en 1665, comme enseigne, dans le Régiment de Carignan-Salières pour servir Louis XIV, contre les Anglais, en Acadie. Il participe à la campagne du marquis de Tracy contre les Iroquois. Le succès fut total et la paix signée, en octobre 1666, dura dix-huit années.

Ce traité de Bréda avait repoussé les Anglais plus au sud du continent américain, mais la frontière restait imprécise entre l'Acadie du nord et la Nouvelle Angleterre, sur la façade atlantique de la *Baye Française*, la limite légale se situant le long de la rivière Pémaquid où il y avait un fort : Grande zone de litige. C'est alors que des soldats français devinrent propriétaires par attribution de terres et épousèrent, pour consolider la colonie, des filles envoyées de France par Louis XIV. Le baron de Lahontan parlait : d'une *petite flotte chargée d'amazones de lit et de troupes femelles* [sic] arrivée en Acadie. Il est possible que Saint-Castin alors rentré alors en France, puisqu'on le retrouve, le 5 août 1670, à bord du *Saint-Sébastien*⁹, corvette venant de la Rochelle, dans la baie de Pentagouët (aujourd'hui Penobscot Bay). Au cours d'un raid conduit par des Anglais de Boston, en 1674, le jeune homme, devenu baron après la mort de son frère aîné, est capturé et torturé au moyen d'une mèche soufrée placée entre les doigts. S'échappant, il rejoint les siens, et a la charge d'engager les indiens Abnakis à suivre le Roi de France¹⁰. Chambly n'étant pas revenu en 1676, le jeune baron, démobilisé, devient alors coureur des bois, marchand de pelleterie, en dehors de l'armée, mais toujours sous son drapeau. En septembre 1684, il épouse religieusement la fille d'un Abénakis, sur ordre donné au père jésuite Jacques Bigot de les marier, et non absolument de son plein gré. Cette fille du chef Madokawando, Pidiwaniska, portait le nom chrétien de Mathilde ou Marie-Muchilde. La morale était sauve et la politique y trouvait son compte. La situation n'était malgré tout, pas très claire, certains parlant de plusieurs femmes et d'enfants illégitimes. Il eut un fils, Bernard-Anselme, qui lui succéda dans l'armée et défendra Port-Royal, en 1706.

⁸ Nous remercions Madame Juliat des Archives Municipales de Pau pour sa collaboration.

⁹ G. Cerbelaud-Salagnac, *Revue des deux Mondes*, mai 1970, p. 320.

¹⁰ Robert le Blant, *Le Baron de Saint-Castin*, Ed. Pradeu, s. d., p. 43.

En 1687, le nouveau gouverneur Jean-René de Brizay marquis de Denonville, entreprend de raviver la guerre avec les Iroquois. En 1692 les Anglais tentent de faire assassiner Saint-Castin, et le 14 août 1696, sous le commandement d'Iberville, le Béarnais prend la forteresse anglaise de Pemaquid. Mais en 1701, il doit rentrer en France pour défendre devant le Parlement de Pau ses intérêts, en face d'un beau-frère retors, avocat d'Oloron¹¹. Il ne retourna pas en Amérique, malgré la pression de Louis XIV, et meurt en 1707, à Pau ou dans les environs. Le traité d'Utrecht, en 1713, rendra toute l'Acadie aux Anglais.

A la lumière de ces données historiques, on peut constater l'inexactitude des notes de Saint-John Perse, et la pauvreté de son information : extraits de revues, journaux, documents touristiques... La seconde remarque est celle de l'analogie qui existe dans le temps, mais sur les mêmes territoires, entre deux aventures particulières.

En effet, dès son arrivée en Amérique, Saint-John Perse parti de Gironde pour l'Angleterre, le 16 juin 1940, après une escale de quelques jours va débarquer d'un cargo au port d'Halifax : (*ce port sinistre où j'ai débarqué en proscrit*, OC, p. 946). En face, sur l'autre côte se trouve Port-Royal défendu jadis par Bernard-Anselme.

Merveilleuse coïncidence, il va plus tard, du fait d'amitiés américaines, se retirer tous les étés, de 1941 à 1953, sur les îles côtières du Maine, en face de Castine, territoire de Jean-Vincent, dans la baie de Fundy (*Baye Française*). Il se trouvait aussi proche de Saint-Castin que nous-mêmes quand nous marchons sur la Casterasse ou dans le bois Tausia, en Béarn.

Il nous le précise dans sa biographie résumée : *Navigation d'été au large des côtes du Maine et dans le golfe du Saint-Laurent*.

Dès 1941, en effet, il séjourne à Long-Beach Island (New-Jersey) dans la propriété de ses amis Biddle, où il écrit le premier poème d'*Exil*, puis en 1942 remonte vers le Nord dans une autre île côtière du Maine. Propriété d'une amie de France, Béatrice Chanler, cette île, *Seven Hundred Acre Island* sera pour lui, *l'île de Béatrice* (OC, p. 934). Il avait rencontré cette amie, en 1921-1922, à la Conférence internationale de Washington et reconnaît, qu'en 1940 elle *s'attacha de son mieux à alléger les premières épreuves de sa solitude* (OC, p. 1246).

*Suiveurs de pistes,
de saisons,
leveurs de campements
(Anabase).*

Béatrice Chanler, de 1942 à 1953, lui a fait aménager les possibilités d'une véritable retraite. Le poète y mène comme Saint-Castin une vie active de *wood-runner*, c'est-à-dire *large vie physique, de défricheur de pistes, de bûcheron, de pilleur d'épaves, de nageur en eau froide* et dit-il : *Pour explorer tous les bois, toutes les criques et tourbières de cette jungle redevenue vierge [...] il me faut parfois cheminer la hachette à la main comme au beau temps des incursions françaises chez l'Indien*¹². Ce nouveau Crusoé est reconnaissant à cette île, de tant de solitude, dans un climat plus vivifiant que celui de Washington qui lui cause des insomnies. Il évoque la présence à son service de *deux grandes jeunes femmes étranges, filles d'Indienne Penobscot*, qui lui *enseignent aussi les rites ancestraux* comme les Abénaquis à Saint-Castin. En 1944, il écrit

¹¹ Jean de Labaig, époux de Marie d'Abbadie de Saint-Castin.

¹² OC, p. 904. C'est nous qui soulignons.

à Lilita Sanchez Abreu : *J'ai fortifié [...] mon corps, pour toute épreuve qui puisse m'attendre (Lettres à l'Étrangère, Gallimard, p. 89).*

Son ascèse physique le contraint aussi aux bains glacés : *L'île un peu sombre et très nordique [...] m'y aura grandement aidé, par la sévérité de ses eaux froides (OC, p. 907).* Plus tard, alors que le Canada lui envoie ses merveilleux arômes de forêts en feu, il assure à ses amis, *courir trois fois par jour à l'eau glacée du Penobscot Bay (OC, p. 910-911)¹³.*

Après avoir exploré, en 1951, la frontière américo-canadienne, il vit en plein mois d'août, dans le brouillard, et il écrit : *Je ne m'en baigne pas moins, comme un aveugle, dans l'eau glacée. Je rêve toujours du Labrador, et continue d'abattre à la hache de petits sapins foudroyés (OC, p. 914).*

Deux ans après, en 1953, il hésite à faire *campagne de haute mer* avec de *rudés pêcheurs canadiens* ou à séjourner dans les îles voisines de *Monhegan* et *Mattinicus Rock*, vivant à la dure (OC, p. 915).

Il avait annoncé, en 1952, qu'il cherchait, en effet, *quelque île nouvelle, en très haute mer, plus favorable à [ses] goûts et à [son] humeur du moment (OC, p. 914).* Comme il se moquait dans *Pau-Gazette*, en 1909, des *petites Madames vêtues de gris, vêtues de bleu*, mondaines des concerts palois, il pouvait sourire du *yachting de grande classe* à Dark Harbor, île voisine, (OC, p. 916).

De Monhegan, il écrit, en France, à Pierre Guerre en 1956 : *Je rentre, encore tout "embrumé", d'une longue croisière à voile plus au Nord (Bancs de Terre-Neuve et côtes de Labrador). Un mois et demi sur mer, sans un jour de voile sèche (OC, p. 1072)*

Dans une lettre datée du 30 août 1956, à ses amis Biddle, Leger confirme : *J'ai été un mois et demi sur mer, assez rudement, dans le haut Nord canadien, et sans le moindre relais prévu pour le courrier, ni possibilité d'ailleurs de m'asseoir à une table (OC, p. 923).*

Mais il ne se contente pas de ce périple canadien, ni de cette ascèse, explorant aussi les terres de Virginie, courant les mers caraïbes et venant *rôder comme un fauve¹⁴* au large de l'île de sa naissance, sans jamais y aborder¹⁵. Ainsi le conquérant d'*Anabase*, en 1924, s'écriait-il déjà : *la terre vaste à mon désir, et qui en posera les limites ce soir ?... (OC, p. 97),* car : *J'ai vu la terre distribuée en de vastes espaces et ma pensée n'est point distraite du navigateur (OC, p. 114).*

*Mais la brûlure de l'âme
est la plus forte
(Vents).*

Le déploiement de cette activité physique intense, ces sévices du corps (sans doute moins glorieux que les embuscades anglaises ou iroquoises meurtrières du baron de Saint-Castin), sont l'extériorisation inconsciente, chez les deux hommes, de *malversations de l'âme (OC, p. 249).* Comme son jeune prédécesseur, cadet de famille noble, sans terre, sans biens et sans titre, Alexis Leger, proscrit, diplomate déchu, sans nom et sans fortune, cherche à reconstruire sa personnalité : *décliner [son] nom, [sa] naissance, et [sa] race... (OC, p. 137).*

¹³ Cette ascèse, en réalité, est une recherche de destruction (en lui) du poète.

¹⁴ Cf. *le grand pas souverain de l'âme sans tanière, / « Comme aux dalles de bronze où rôderait un fauve » (Chronique, OC, p. 404).*

¹⁵ Un doute persiste, actuellement, à ce sujet.

Dans *Chronique* plus tard, à l'heure du *Grand âge*, ne pourraient-ils pas ensemble affirmer :

« *Errants* [...]

« *Nous n'avons point connu le legs, ni ne saurions léguer. Qui sut jamais notre âge et sut notre nom d'homme ? Et qui disputerait un jour de nos lieux de naissance ?* (OC, p. 395).

A travers ces grands mouvements, plus qu'une fuite, recherche d'un dé passement de soi, comme pour le jeune Saint-Castin, l'aventure concrète de l'homme n'est ici que le *masque de celle de l'âme*, que ce soit dans les coups de main, au delà des frontières et du désert de sable de la vie, ou sur cette mer : *vert royal du Seuil* (OC, p. 367), *Pierre du seuil* (OC, p. 372), hors des limites humaines et du songe même. La Mer, outrepassa le territoire¹⁶ de l'Absolu. On comprend, plus significative qu'une cure de santé, cette immersion continuellement recherchée dans les eaux glacées de la baie de Fundy. Comme le *Conquérant* d'*Amers* plus tard habitera *les chambres interdites* (OC, p. 367) dans la *Mer de l'ineffable accueil et Mer totale du délice !* (OC, p. 368), le proscrit *s'immerge* sans cesse pour un nouveau baptême et une transgression. Rimbaud le savait bien, qui écrit : *Je me suis baigné dans le Poème de la Mer, infusé d'astres, et lactescent* (« Bateau ivre »). Et le jeune baron béarnais, dans la houle et la marée changeante des combats, n'en avait pas moins, comme le Poète, le sens de la démesure et de la saisie *en toute chose, de la grandeur* (OC, p. 1019).

*Moi j'ai pris la charge
de l'écrit, j'honorerai l'écrit
(Amers).*

Saint-John Perse, après avoir vécu comme Saint-Castin cette intuition sauvage du dépassement d limites humaines, est seul capable de vivre cette aventure dans l'écriture poétique. Aventure conquérante qui est aussi la guerre.

Toute sa poésie, à partir d'*Anabase*, est riche de telles connotations. Est-il poète ou chef de guerre celui qui se proclame *Duc d'un peuple d'images à conduire aux Mers Mortes ?* (OC, p. 100) *Au goût [canadien] de skunk et de carabe et de fumée de bois de hickory* qu'il chante dans *Vents*, est associé *cette grande chronique d'armes* (OC, p. 203). Plus tard dans *Amers*, (OC, p. 370), le poète est *Pris les armes à la main*. Et son *délice* [...] *dans la fréquentation du glaive* est un souvenir de la besogne gémissante des épées de cet Archiloque qu'il aimait dans sa jeunesse. Les *Oiseaux* de Braque eux-mêmes poussent un *cri de guerre sainte à l'arme blanche* (OC, p. 409). Enfin la guerre est présente, en dehors des poèmes, dans le *Discours de Florence* (OC, p. 457), et dans sa lettre à Stravinsky, en 1962, à propos de la création poétique (OC, p. 1083).

Mais c'est dans le langage seul que peut s'incarner l'Absolu. La poésie est action, double action. Non seulement chemin, mais saisie de l'Être.

Un destin malicieux s'est plu à réunir, à trois siècles environ d'écart, sur un même territoire du Nord américain, un poète exilé qui avait passé sa jeunesse à Pau et un cadet de Béarn devenu chef des Abénaquis. Peu de chose, en réalité, à ne considérer, que les lieux.

Mais c'est aussi la rencontre, dans le territoire idéal de l'âme, de deux aventuriers du *songe*

¹⁶ *Amers*. (OC, p. 375).

et de l'action incarnés depuis toujours dans l'unité magique et transcendante de la Poésie perséenne. Rencontre digne d'être célébrée car *c'est un temps de haute fortune, lorsque les grands aventuriers de l'âme sollicitent le pas sur la chaussée des hommes* (OC, p. 227) : Saint-John Perse et Jean-Vincent de Saint-Castin.

René Rouyère
Pau (1988-1991)